

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
(Consultants Individuels).**

Pays : République Démocratique du Congo

Projet : Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR)

Date de publication : le 18 /12 /2024

Intitulé de la mission : Recrutement d'un consultant individuel agroéconomiste pour mener les études de marché sur la production piscicole dans la zone Kasai-Central

Numéro de référence : COD-2000002386-0412-CS-ICS

La République Démocratique du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du PADRIR et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant agroéconomiste pour mener les études de marché sur la production piscicole dans la zone Kasai-Central

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PADRIR.

Les services de conseil ("les services") comprennent une mission de consultance visant principalement aux études de marché sur la production piscicole dans la zone Kasai-Central. L'objectif principal de la présente mission est de mener des études de marché en rapport avec les activités piscicoles dans la zone Kasai-Central

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés publié sur le Site web de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ARMP-RDC en sigle, le 12 mai 2022.

Nous attirons l'attention des consultants individuels intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³.

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189692>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché.

Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le PADRIR invite à présent les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt pour la prestation des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour réaliser ces services.

Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection SCI expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de sélection sont les suivants :

| N° | CRITERES DE SELECTION | POINTS |
|--------------|---|------------|
| 1 | Être détenteur d'un diplôme universitaire au-moins de niveau Bac+5 en économie rurale, agronomie ou disciplines similaires (Diplôme joint : 10 points) | 10 |
| 2 | Être un Expert avéré ayant conduit des études similaires avec comme preuve des PV de bonne exécution (20 points par étude jusqu'à concurrence de 80 Points) | 80 |
| 3 | Avoir une bonne connaissance de la zone Kasai-Central (5 points par mission jusqu'à concurrence de 10 Points) | 10 |
| Total | | 100 |

Les manifestations d'intérêt présentées sous la forme d'un dossier complet avec curriculum vitae des experts doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse uncp@padrir.org avec copie à mutebadamienjoseph@gmail.com, le 03 /12 /2024 à 13h00' (heure de Kananga) au plus tard.

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National

Fait à Kananga, le 17 /12 /2024

Damien-Joseph MUTEBA KALALA



Retour à la liste